

Dossier d'inscription 2026-2027

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES

1^{ère} année

Merci

 de coller ici

 une photo récente

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom : <i>(en capitales)</i>	Prénom :	Sexe : <input type="checkbox"/> Masc. <input type="checkbox"/> Fém.
Né(e) le : / /	Ville de naissance :	
Pays de naissance :	Département de naissance :	N° du département :
Nationalité :		
N° tél. portable de l'étudiant (obligatoire) : (+ --- si indicatif) - - - - -		
Adresse électronique de l'étudiant (obligatoire) :@.....		

SCOLARITÉ DEMANDÉE EN 2026-2027

Veuillez cocher la case correspondant à la filière dans laquelle votre candidature a été admise sur Parcoursup :

MPSI
 PCSI
 MP2I
 ECG 1^{ère} année

LVA : Anglais

LVB : Allemand
 Espagnol
 Italien

Deux langues vivantes sont obligatoires en filière ECG.

La LVB est facultative en filière scientifique.

RÉGIME

Externe

 Interne

 Demi-pensionnaire

BOURSE DU SUPÉRIEUR

NON
 OUI
 => Si oui, quel échelon ? :

SCOLARITÉ ANNÉE PRÉCÉDENTE (2025-2026)

Nom de l'établissement :

.....

Ville : Département : Pays (si hors France) :

Formation suivie en 2025-2026 :

Classe de Terminale => spécialités suivies : +

Autre formation : laquelle ?

RESPONSABLE LÉGAL 1

Lien de parenté :

Père Mère Tuteur Autre lien (Merci de préciser :))

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville : Pays (si hors France) :

Téléphone portable (**obligatoire**) (+ indicatif pays si hors de France) : / / / /

Adresse électronique (**obligatoire**) :@.....

Profession :

RESPONSABLE LÉGAL 2

Lien de parenté :

Père Mère Tuteur Autre lien (Merci de préciser :))

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville : Pays (si hors France) :

Téléphone portable (**obligatoire**) (+ indicatif pays si hors de France) : / / / /

Adresse électronique (**obligatoire**) :@.....

Profession :

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Les étudiants étrangers devront effectuer eux-mêmes les formalités administratives pour étudier en France.

- **Sont nécessaires pour tous les étudiants étrangers :**
 - ✓ Carte d'identité ou passeport en cours de validité
 - ✓ Attestation d'assurance « responsabilité civile » (vous pourrez en souscrire une dès votre arrivée en France, auprès d'une banque ou d'une société d'assurance)
- **Pour les étudiants de l'Union européenne :**
 - ✓ Carte européenne d'assurance maladie
- **Pour les étudiants hors Union européenne :**
 - ✓ Visa de long séjour valant titre de séjour (mention étudiant)
 - ✓ Un extrait d'acte de naissance (original) avec filiation (traduction certifiée en français) en vue de l'affiliation à la sécurité sociale obligatoire et gratuite pour tous les étudiants étrangers hors UE à la rentrée 2026 => voir <https://etudiant-etranger.ameli.fr>

INSCRIPTION OBLIGATOIRE À L'UNIVERSITÉ

Depuis 2015, une loi rend obligatoire l'inscription à l'université pour les élèves de **Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles**. Cela leur permet de bénéficier des avantages du système des équivalences (L1 puis L2) et d'être protégés en cas de réorientation au cours de leur parcours.

Dans ce cadre, le Lycée International de Valbonne a signé une convention avec l'Université Côte d'Azur (UNICA).

Toutes les informations sur l'inscription en ligne à l'UNICA (en L1) seront données aux étudiants courant septembre. Il n'y a pas de démarche à effectuer auprès d'une université d'ici là.

Dans l'attente, il est en revanche impératif de s'acquitter de la **contribution vie étudiante et de campus (CVEC)** sur le site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr> et de nous fournir, lors de l'inscription, l'attestation d'acquiescement de la CVEC (y compris pour les boursiers qui en sont exonérés). Cette contribution s'élève à 105 € pour l'année universitaire 2025/2026.

RESTAURATION

La restauration est assurée par la société **ELIOR** (délégation de service public). Pour les étudiants internes, la chambre est à régler auprès du CIV et la restauration auprès d'ELIOR. **Il n'est pas possible d'être interne sans prendre les 3 repas quotidiens à la cantine (forfait internat : petit-déjeuner, déjeuner et dîner).**

INSCRIPTIONS

Les inscriptions administratives auront lieu le **mercredi 08 juillet 2026 de 8 h 00 à 16 h 00** sur notre campus :

ECG1 / MPSI / MP2I : 8 h 00 – 12 h 00

PCSI : 13 h 00 - 16 h 00

Lycée international de Valbonne
190 rue Frédéric Mistral
06560 VALBONNE

Seuls les candidats résidant à l'étranger ou hors de France métropolitaine sont autorisés à envoyer le dossier (avec toutes les pièces justificatives) par voie postale.



FICHE D'URGENCE

(à rendre sous enveloppe portant le nom de l'étudiant et sa filière)

Etudiant

NOM - Prénom : Tél : Classe 2026/2027 :
Né(e) le : Ville de naissance : Pays :

Personnes à contacter en cas d'urgence

1-NOM - Prénom : Lien :
Adresse : Tél :
2-NOM - Prénom : Lien :
Adresse (si différente) : Tél :

Renseignements médicaux

N° de sécurité sociale :
Nom et adresse du médecin traitant :
N° de tél. du médecin traitant : Courriel :@.....

- Etes - vous atteint(e) d'une pathologie ? Oui Non
Si oui, laquelle :
- Etes - vous atteint(e) d'allergies ? Oui Non
Si oui, laquelle ou lesquelles :
- Avez-vous déjà été opéré(e) ? Oui Non
Si oui, de quelle opération s'agit-il :
- Avez-vous déjà eu un suivi psychologique ? Oui Non
Si oui pour quelle(s) raison(s) (anxiété, insomnies, troubles dépressifs, ...) :
- Etes-vous toujours suivi(e) ? Oui Non
Si oui, à quelle fréquence et par qui
- Suivez-vous un traitement médical ? Oui Non
Si oui lequel :
- Avez – vous un PAI au lycée ? Oui Non
Si oui, souhaitez- vous le reconduire ?
- Tous renseignements que vous souhaiteriez nous communiquer :
.....
.....
- Date des dernières vaccinations du DTP :

Merci de joindre au présent document une copie du carnet de vaccination et de votre attestation de sécurité sociale.

CENTRE INTERNATIONAL DE VALBONNE

ELIOR RESTAURATION

190 rue Frédéric Mistral – 06560 VALBONNE

Accueil téléphonique du lundi au vendredi
de 9h à 16h00 – 06 60 46 28 24 (pas de SMS)

Accueil du Public du lundi au vendredi de 09h
à 12h

relationparentciv@elior.fr



INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE

2026-2027

- Internat CPGE -

RESPONSABLE LÉGAL

M Mme

NOM (en Majuscule) :

Prénom :

Adresse :

CP | | | | | Commune :

Mobile 1 : | | | | | | | | | | | |

Mobile 2 : | | | | | | | | | | | |

Mail (en Majuscule) :@.....

ÉLÈVE

M Mme

NOM (en Majuscule) :

Prénom :

Date de naissance :

CPGE → Filière :

Mobile : | | | | | | | | | | | |

Mail :@.....

COCHER LA FORMULE CHOISIE :

TARIF FORFAITAIRE : FORMULE 1 – 7 JOURS (applicable du 1^{er} septembre au 18 juin déjeuner inclus)

	SEPT	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN
FORMULE 1 (7 jours)	364,71€	189,70€	356,11€	210,96€	345,48€	221,59€	280,37€	189,70€	307,61€	210,96€
DATE DE PRÉLÈVEMENT	8 au 10 sept	8 au 10 oct	8 au 10 nov	8 au 10 déc	8 au 10 jan	8 au 10 fév	8 au 10 mars	8 au 10 avr	8 au 10 mai	8 au 10 juin

Tout mois commencé est dû.

Le changement de formule s'effectue via le formulaire de contact de l'application App'Table, avant le 10 du mois précédant la prise d'effet du changement.

TARIF FORFAITAIRE : FORMULE 2 – 5 JOURS (applicable du 1^{er} septembre au 18 juin déjeuner inclus)

	SEPT	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN
FORMULE 2 (5 jours)	231,83€	123,26€	223,23€	144,52€	212,60€	155,15€	180,71€	123,26€	191,34€	144,52€
DATE DE PRÉLÈVEMENT	8 au 10 sept	8 au 10 oct	8 au 10 nov	8 au 10 déc	8 au 10 jan	8 au 10 fév	8 au 10 mars	8 au 10 avr	8 au 10 mai	8 au 10 juin

Tout mois commencé est dû.

Le changement de formule s'effectue via le formulaire de contact de l'application App'Table, avant le 10 du mois précédant la prise d'effet du changement.

Le paiement des factures mensuelles pour la restauration scolaire au CIV sera encaissé par prélèvement bancaire.

Pour cela, les pièces suivantes doivent être fournies dans le dossier remis à l'établissement avant la date limite :

- Un relevé d'identité bancaire **français** (RIB)
- Une photocopie de la carte nationale d'identité du payeur / passeport du payeur
- Un mandat SEPA rempli (voir annexe ci jointe)

Je certifie avoir lu et approuvé la note informative, jointe à ce formulaire d'inscription

Signature :

Fait à Valbonne, le

NOTE INFORMATIVE RESTAURATION SCOLAIRE



Le CIV étant un établissement public sans restauration scolaire, la restauration de l'établissement est confiée à ELIOR en Délégation de Service Public.

DÉTAIL DES FORMULES

FORMULE 1

Comprend les 3 repas (petit déjeuner, déjeuner et dîner)

Du lundi au dimanche **hors vacances scolaires** et **hors jours fériés** (excepté le mercredi 11 novembre)

Ne sont pas comptabilisés les dîners du vendredi précédant le départ en vacances et les dîners du dimanche du retour des vacances.

FORMULE 2

Comprend les 3 repas (petit déjeuner, déjeuner et dîner)

Du lundi au vendredi soir **hors vacances scolaires** et **hors jours fériés** (excepté le mercredi 11 novembre)

Ne sont pas comptabilisés les dîners du vendredi précédant le départ en vacances

REPAS SUPPLEMENTAIRES

Des repas supplémentaires peuvent être achetés directement en caisse par carte bancaire.

OFFRE DE RESTAURATION

	PETIT DÉJEUNER	DÉJEUNER	DÎNER
HORAIRES Semaine	6h45-8h30	11h00-13h30	18h30-20h30
HORAIRES Weekend	Samedi 6h45-9h00 Dimanche 7h30-9h30	12h00-13h30	18h30-20h30
CONTENU D'UN PLATEAU	Une boisson chaude Une céréale (4 au choix) Fromage blanc Compote Biscottes / pain Confiture / beurres ...	Une entrée Un plat avec sa garniture Un produit laitier (un fromage ou un yaourt) Un dessert Pain	Une entrée Un plat avec sa garniture Un produit laitier (un fromage ou un yaourt) Un dessert Pain

Les équipes ELIOR élaborent et préparent sur place les menus.

Toutefois ELIOR n'est pas en mesure de préparer des repas aux élèves souffrant d'allergies alimentaires.

Les menus ainsi que la liste des allergènes sont affichés à la restauration et visibles sur l'application TIME CHEF.

ELIOR propose une animation à thème par mois qui est communiquée sur l'affichage à l'entrée du self ainsi que sur les écrans.

Des animations supplémentaires peuvent être proposées au self ainsi qu'à la cafétéria selon l'affluence, afin de faire plaisir à un maximum d'élèves.

TARIFICATION – FACTURATION

Le tarif d'un repas est de 8,10 €, mais la Région Sud subventionne une partie de ce repas du lundi au vendredi. (4,30 € réglé par la famille)

Le forfait inclut les repas au self selon la formule choisie et **non l'accès à la cafétéria**

Facture consultable sur l'application App Table via le QR Code suivant =>

(L'identifiant App Table sera envoyé par email dès retour de l'inscription au CIV)



REMISES D'ORDRES

Remises d'ordre accordées sous conditions, à la demande de la famille :

- Absence pour raisons médicales de plus de deux semaines consécutives et dûment justifiées par un certificat médical (voir règlement de service)
- Absence due à un concours extérieur et dûment justifiée par une convocation

Tout justificatif doit être transmis par email à relationparentciv@elior.fr Absence autorisée par la Direction du CIV pour les périodes pré et post Concours Grandes Ecoles de 2ème année (Avril - Mai)

COMMENT CONTACTER ELIOR ?

Par email : relationparentciv@elior.fr

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 16h00 – 06 60 46 28 24 (pas de SMS)

Accueil téléphonique du lundi au vendredi
de 9h à 16h00 – 06 60 46 28 24 (pas de SMS)
Contact mail : relationparentciv@elior.fr

Accueil du Public du lundi au vendredi de 09h à 12h au
bureau Elior - Bâtiment Agora



DEMI-PENSION CPGE

I – RESTAURATION

La société de restauration Elior accueille les élèves CPGE **demi-pensionnaires** en Ligne 7 du lundi au vendredi.

Un repas complet vous sera proposé : une entrée, un plat et son accompagnement, un produit laitier, un dessert au tarif forfaitaire de **4,30 €**

A la rentrée, les nouveaux élèves recevront une carte d'accès qui permettra un accès au campus et à la restauration ; celle-ci sera déjà associée au compte Timechef (Elior) de votre enfant.

II - LE RÈGLEMENT

Le règlement s'effectue par le biais de votre application **Timechef** ou sur le site <https://timechef.elior.com>

Pour les nouveaux élèves, vous pourrez vous connecter fin août via l'application "Time Chef Elior " ou via internet <https://timechef.elior.com> **2-3 jours avant la rentrée scolaire**

Procédure de connexion

- Télécharger l'application sur votre smartphone ou sur le site internet
- Créer un compte
- Inscrire le code postal : 06560
- Choisir : CIV Valbonne
- Renseigner : prénom, nom, adresse email, mot de passe (du titulaire de la carte de restauration au CIV) 1 adresse email par ouverture de compte
- Dans la case « solde de votre badge », inscrire : 0



Les comptes doivent être crédités avant la rentrée afin de permettre à votre enfant l'accès à la restauration.

En l'absence d'une provision suffisante sur le compte, l'accès à la restauration sera refusé.

Les parents sont invités à contrôler régulièrement le solde de la carte de leur enfant et à l'approvisionner si besoin via l'application Timechef.

Le compte Timechef Elior restera ouvert le temps de la scolarité de votre enfant au sein du CIV.

FICHE HÉBERGEMENT

Pour les élèves internes

Merci
de coller ici
une photo récente

Cadre réservé à l'établissement :

Classe :

Formule :

Pavillon :

N° de chambre :

Étudiant

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

N° de téléphone de l'étudiant :

Les étudiants étrangers devront indiquer un numéro de téléphone français.

Adresse électronique de l'étudiant :@.....

Personnes à joindre en cas d'urgence

1) Nom-Prénom :

Lien avec l'étudiant :

Téléphone (obligatoire) : / / / /

2) Nom-Prénom :

Lien avec l'étudiant :

Téléphone (obligatoire) : / / / /

Correspondant *(obligatoire pour les étudiants venant de l'étranger ou dont la ville d'origine est située à 200 kms ou plus)*

Nom-Prénom :

Adresse :

Téléphone : / / / /

Courriel :@.....

NB : le correspondant doit habiter à 1 h 30 de route maximum de l'établissement et être en mesure de prendre en charge l'étudiant en cas de fermeture urgente de l'internat, de maladie contagieuse ou d'accident.

La formule F1 permet d'être accueilli(e) à l'internat 7 jours sur 7 (hors vacances scolaires).

La formule F2 permet d'être accueilli(e) à l'internat du dimanche soir (ou lundi matin) au vendredi soir (ou samedi 14h00 en cas de devoir surveillé).

Important : L'internat est fermé durant les vacances scolaires sauf :

- Pour les étudiants résidant à l'étranger ou hors de France métropolitaine
- Pendant les vacances de Pâques pour les élèves de CPGE 2^{ème} année qui passent les concours.

L'internat sera fermé pour **tous les étudiants** entre le samedi 19 décembre 2026 et le dimanche 03 janvier 2027.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'INTERNAT CPGE

L'admission définitive de l'élève à l'internat CPGE du Lycée International de Valbonne n'est acquise qu'après remise de ce document dûment complété et signé lors de la remise du dossier d'inscription.

Les soussignés M. et/ou Mme :

.....

Demeurant à :

.....

Responsables légaux de l'élève :

NOM – PRÉNOM :

CLASSE (2026-2027) :

Et l'élève susnommé,

Déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que des consignes de vie de l'Internat du LIV et les accepter.

Signatures du ou des responsables légaux :

Signature de l'élève :

Liste des pièces à fournir lors des journées d'inscription

Pour le secrétariat

- Dossier d'inscription dûment complété (avec photo d'identité) pages 1 et 2
- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- Photocopies des bulletins scolaires de 1^{ère} et de Terminale
- Photocopie du relevé de notes du Baccalauréat
- Attestation assurance responsabilité civile (**au nom de l'étudiant**)
- Attestation de contribution à la vie étudiante et campus (CVEC 2026/2027)
- Pour les étudiants boursiers : copie de l'avis d'attribution conditionnelle de bourse (2 pages)

Pour l'infirmerie

- Fiche d'urgence dûment remplie + photocopie du carnet de vaccination (sous enveloppe)
- Attestation de sécurité sociale

page 4

Pour le service restauration (Elior)

- Mandat SEPA dûment rempli pages 5 à 8
- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport du payeur
- Relevé d'Identité Bancaire
- Fiche restauration dûment remplie et signée (élèves demi-pensionnaires ou internes)

Pour le service hébergement (étudiants internes) (CIV)

- Fiche d'engagement financier dûment remplie et signée page 10
- Justificatif de virement bancaire ou justificatif de télépaiement ou chèque de règlement du 1^{er} trimestre (à l'ordre de l'Agent comptable du CIV)

En cas de désistement, une retenue de 100€ pour frais de gestion sera effectuée sur le premier versement.

Pour le service de vie scolaire

Pour les internes :

- Fiche « hébergement » dûment remplie avec photo récente page 9
- Acceptation signée du règlement intérieur de l'internat page 11

NB : Merci d'indiquer au crayon à papier au dos de chaque chèque le nom de l'étudiant et la filière dans laquelle il sera scolarisé.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'INTERNAT DES CPGE

Préambule

Le Centre International de Valbonne accueille des étudiants pour la plupart majeurs, dont il est attendu une attitude responsable et autonome, soutenue par les valeurs de confiance, d'honnêteté, de respect de l'autre et de solidarité.

L'internat est un service rendu aux étudiants et à leur famille.

Les règles de l'internat ont pour objectif de faciliter la vie en collectivité en offrant à chacun les meilleures conditions de préparation aux concours, comme une vie quotidienne sereine et équilibrée. Cela implique le respect des droits d'autrui, du travail et des missions des différents personnels et du cadre d'accueil.

L'internat est un espace collectif où chacun doit respecter les principes de laïcité et de neutralité. Cela signifie que les élèves ne doivent pas porter de signes ou tenues manifestant une appartenance religieuse. Les pratiques religieuses doivent rester individuelles et ne pas perturber la vie commune, ni le bon fonctionnement de l'établissement. Chacun doit respecter les convictions des autres, sans contrainte, ni prosélytisme.

L'inscription à l'internat vaut pour la totalité de l'année scolaire et implique l'acceptation et le respect du présent règlement, que l'élève soit mineur ou majeur.

I. HORAIRES

L'accès à l'internat n'est pas autorisé le matin entre 9h00 et 12h00, afin que le ménage puisse être effectué.

Il est possible de sortir de l'établissement ; l'heure de retour est fixée à 22h30 maximum.

Un appel est effectué tous les soirs entre 19h et 20h, et tous les internes doivent OBLIGATOIREMENT se présenter au bureau des surveillants pour signaler leur présence.

Les étudiants majeurs qui souhaitent, de manière exceptionnelle, dormir à l'extérieur, doivent le signaler aux surveillants ou à la CPE des CPGE. Le retour n'est alors pas possible avant 7h00 le lendemain.

Les étudiants mineurs qui souhaitent, de manière exceptionnelle, dormir à l'extérieur, doivent quant à eux, présenter une autorisation écrite (et signée) de leurs parents.

EXTERNES : les externes sont autorisés à travailler avec leurs camarades internes dans les salles du bâtiment CPGE, mais doivent les quitter avant 22h30. Les bâtiments de l'internat ne sont pas accessibles aux externes.

WEEK-END : l'internat est ouvert tous les week-ends, hors congés scolaires, pour les étudiants ayant choisi le statut F1 (interne 7 jours). Le départ en week-end se fait **le samedi jusqu'à 14h00** et le retour **le dimanche à partir de 18h00**. Un retour le lundi matin avant le début des cours est possible.

VACANCES : l'internat est fermé durant les vacances scolaires pour TOUS à l'exception des étudiants français ou étrangers, dont les parents résident hors métropole.

*Les élèves de 2ème année qui ont choisi le statut F1 peuvent demeurer (sur inscription) à l'internat durant les congés de printemps afin de passer leurs concours dans de bonnes conditions.

- **Service restauration**

(Des informations seront ajoutées ultérieurement sur l'organisation et les horaires de la restauration)

- **Les sanitaires**

Les blocs sanitaires ne sont pas mixtes : chaque bloc sanitaire est équipé d'une pancarte **filles** ou **garçons**.

Afin de respecter le sommeil des étudiants vivant à proximité des sanitaires, il est demandé de ne pas utiliser les douches entre 22h00 et 7h00.

- **Les espaces réservés à l'étude**

Bâtiment Prépa : les étudiants sont encouragés à travailler prioritairement dans les espaces collectifs que sont les salles de classe et les salles de khôlles du bâtiment Prépa et le CDI en dehors des heures d'occupation par les enseignants.

Le bâtiment Prépa ferme à 22h30. Il est important que le retour dans les pavillons se déroule dans le calme.

Le bâtiment Prépa est fermé du samedi 12h au lundi matin 8h.

Salles de travail dans les pavillons : ces salles sont ouvertes **jusqu'à 20h00 seulement** afin d'éviter les nuisances sonores. Elles permettent un travail en petits groupes avec tableaux. Elles sont prêtées en échange de la clé/carte de chambre et doivent rester propres :

- 6422 et 6418 à Mirador
- 8105 et 8316 à Octogone
- 5226 à Damiers
- 7429 et 7427 à Fénière.

Travail collectif et travail individuel : le travail en groupe dans les chambres n'est pas toléré après 20h00 afin de respecter la tranquillité des chambres voisines.

II. RÈGLEMENT FINANCIER

Les frais versés au titre de l'hébergement ne sont en aucun cas remboursables. Tout trimestre d'internat engagé et payé est définitivement dû. En cas de démission, d'exclusion ou de départ anticipé de l'établissement, aucun remboursement total ou partiel ne sera effectué, quelle qu'en soit la raison.

L'hébergement est indissociable de la restauration, qui comprend le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner, 5 jours par semaine au minimum (du lundi au vendredi en formule F2, du lundi au dimanche en formule F1).

III. ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT

- **Personnes**

Seuls les étudiants internes de CPGE ont accès aux chambres et aux espaces de travail dans les pavillons. Les familles ont accès à l'internat uniquement à l'occasion de l'installation à la rentrée et du déménagement en fin d'année.

- **Véhicules**

Le stationnement des voitures n'est pas autorisé dans l'enceinte du CIV. Des places de parking sont disponibles autour du site.

IV. ABSENCE À L'INTERNAT

L'interne est obligatoirement présent à l'internat du lundi au vendredi (samedi matin en cas de DS).

Toute absence doit être justifiée par un écrit adressé à la CPE, par email, à l'adresse suivante :

civ.cpe.cpge@ac-nice.fr.

Les infirmiers ou infirmières scolaires de l'établissement sont les seuls à pouvoir autoriser un étudiant malade à rester dans sa chambre à l'internat. Les étudiants en informent directement la CPE par email, qui transmet l'information aux enseignants via PRONOTE.

V. HYGIÈNE

• Tenue des chambres

Chaque étudiant doit veiller à maintenir un certain niveau d'ordre et d'hygiène dans sa chambre de manière à faciliter son entretien par les agents de propreté. Des contrôles des chambres signalées par les personnels d'entretien seront effectués par les surveillants et par la CPE, si la situation perdure.

Le chef d'établissement et les personnels habilités assureront, autant que nécessaire, tous les contrôles et visites dans les chambres afin de garantir hygiène et sécurité.

RAPPEL : l'internat est fermé chaque jour de 9h00 à 12h00 pour l'entretien des locaux par les agents de service.

• Literie/trousseau

Les étudiants et leur famille fournissent le trousseau et en assurent le renouvellement et l'entretien :

- 1 alèse 90x190
- 1 oreiller et 2 taies d'oreiller (minimum)
- 2 draps housse 90x190 (minimum)
- 2 draps plats ou deux housses de couette (lit 1 place)
- 1 couverture ou 1 couette
- Plusieurs serviettes de toilette et de bain
- 1 peignoir de bain

Les pensionnaires devront respecter les règles d'hygiène qui s'imposent, à savoir le changement régulier du linge de corps et du linge de lit. Une laverie est à disposition des élèves internes qui le souhaitent.

• Consommation de nourriture à l'internat

Il est interdit de stocker de la nourriture dans les chambres et d'y cuisiner. Le choix de l'internat implique une consommation régulière des repas au service de restauration.

L'équipe d'encadrement et la CPE veilleront au respect de cette règle en effectuant des contrôles réguliers. Le statut d'interne pourrait être remis en cause en cas de transgression.

• Tenue

Une tenue correcte, propre et adaptée à la saison est demandée, tant dans le cadre de la classe que de l'internat (dans les pavillons).

• Animaux domestiques

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés à l'internat.

VI. SÉCURITÉ

- **Objets dangereux**

Pour garantir la sécurité collective, il est formellement interdit d'introduire, de détenir ou d'utiliser tout objet tranchant dans l'enceinte de l'internat. Sont notamment concernés, sans que cette liste soit exhaustive : couteaux, lames, cutters. La découverte de tels objets dans les chambres constitue un manquement grave au règlement intérieur et pourra entraîner des mesures disciplinaires immédiates, incluant une exclusion temporaire ou définitive de l'internat.

- **Appareils électriques**

Par mesure de sécurité, TOUS les appareils électriques tels que chauffage d'appoint, plaques de cuisson, micro-ondes, grille-pain et fer à repasser sont strictement interdits dans les chambres.

Les bougies, l'encens, les réchauds (type *Campingaz*) sont rigoureusement proscrits.

- **Trottinettes, planches à roulettes, rollers, vélos...**

La circulation en trottinettes, planches à roulettes, rollers, vélo etc... est interdite dans l'enceinte du CIV. Il est demandé aux utilisateurs de ranger leur matériel au niveau du parking dédié, situé à l'entrée du campus.

- **Accès aux terrasses (sur les toits)**

Il est strictement interdit, tant individuellement que collectivement, d'accéder aux terrasses végétalisées, situées sur les toits des pavillons.

- **Exercices d'évacuation, vigilance feux de forêt**

Des exercices d'évacuation de l'internat sont régulièrement organisés. Deux délégués sécurité par pavillon sont désignés en début d'année scolaire pour veiller au bon déroulement des opérations d'évacuation.

Chaque chambre est équipée d'un détecteur de fumée qu'il est strictement interdit d'obstruer.

La situation géographique de l'internat, au milieu d'une pinède, impose une vigilance accrue pour prévenir les risques d'incendie. Aucun feu n'est autorisé quelle que soit la saison.

- **Objets de valeur**

Il est recommandé de n'apporter à l'internat ni objets de valeur, ni sommes d'argent importantes ; la responsabilité de l'établissement n'est pas engagée en cas de perte ou de vol.

Tout étudiant, quel que soit l'étage où se situe son logement, doit veiller à fermer les fenêtres et pousser la targette de sécurité en quittant sa chambre, y compris pour une brève période, comme sur le temps du repas.

VII. SANTÉ

- **Tabac**

Conformément à la loi, il est interdit de fumer dans tout l'établissement et donc à l'internat. Les narguilés ou cigarettes électroniques ne sont pas autorisés non plus.

- **Alcool et produits stupéfiants**

L'introduction à l'internat de boissons alcoolisées ou de produits stupéfiants est absolument interdite et fera systématiquement l'objet d'une procédure disciplinaire pouvant aboutir à une exclusion définitive de l'internat.

- **Appareils sonores**

L'internat est un lieu de vie en commun. Il convient de respecter la tranquillité de tous en adoptant à tout moment une attitude calme et respectueuse.

En particulier, le silence est demandé dans les lieux de circulation (couloirs, sanitaires, etc.), afin d'éviter toute nuisance sonore.

Les enceintes portables sont interdites dans les espaces collectifs, sanitaires, toute salle du bâtiment Prépa et dans les espaces extérieurs jouxtant les pavillons.

Le casque audio ou les écouteurs sont l'équipement le plus adapté à l'écoute musicale en collectivité, tout comme à la pratique d'un instrument de musique, en dehors des horaires d'ouverture de la salle de musique.

La salle de musique est accessible pour les étudiants qui sont adhérents à l'association ALMA du CIV. La clé de la salle leur sera remise par le surveillant de pavillon, en échange de leur carte de chambre.

- **Pratiques sportives**

Les jeux de ballon sont interdits à l'intérieur des pavillons. Seuls les haltères de petite dimension sont tolérés dans les chambres.

De nombreuses installations sportives sont disponibles sur le Campus et à proximité, permettant une pratique régulière et sécurisée : salle de musculation, courts de tennis, piste d'athlétisme, etc... Des tables de tennis de table sont accessibles au pavillon Mirador.

VIII. PUNITIONS ET SANCTIONS

En cas de non-respect du Règlement Intérieur, il pourra être prononcé des punitions ou, selon la gravité des faits reprochés, des sanctions disciplinaires pouvant aboutir à une exclusion temporaire, voire définitive, de l'internat.

Liste des sanctions :

- **Avertissement**
- **Blâme**
- **Exclusion temporaire de l'internat**
- **Exclusion définitive de l'internat**